**La Souveraineté  a-t-elle encore un sens aujourd’hui ?** 11 Février 2018

Pendant des années le mot « Souveraineté » a été assimilé à un repli sur soi, à de l’hostilité vis à vis de ce qui est autre, à « l’étranger. » De fait le concept de souveraineté devient complexe dès lors que l’on examine chacune de ces composantes.

Souveraineté et démocratie

La **souveraineté** est une construction humaine : cette notion évoque les concepts de « d**émocratie** », de « **peuple** », de « **nation**», « **d’institutions gouvernant**» l ‘ensemble de ces composantes. L’histoire et les idéologies ont introduit des sens différents, rendant le tout vaguement flou. Puisque c ‘est une construction humaine, il n ‘est pas honteux de prétendre vouloir retrouver du sens et surtout poser les bonnes questions que ces différents concepts suggèrent. Ce n’est pas parce que l’on emploie ces mots dans un discours que la messe est nécessairement dite.

Le peuple, corps politique souverain

Un rapide survol de l ‘histoire française évoque pour nous Bouvines, « La naissance d’une **nation**» dés 1214. En 1789 on assiste à la reconnaissance d’un peuple en tant que « **corps politique**» au sein d’une Nation : c’est dire que la souveraineté du Roi de droit divin passe à la souveraineté du peuple. C ‘est ce que dit Baillis au Jeu de Paume en affirmant que «  *nul ne peut imposer sa volonté au peuple réuni dans cette assemblée*. »

La souveraineté du peuple se révèle ainsi être indissolublement liée à la notion de « **démocratie ».** C‘est ladéfinition même deThucydide : » « *demos kratien*», le gouvernement par le peuple, la souveraineté du peuple.

C est la définition *princeps* de la démocratie.

Le régime politique, la république et le pouvoir du peuple

Nous avons évoqué la nécessité de la **gouvernance** : il faut comprendre que dès lors qu’il s’agit de « démocratie » il faut allier deux notions : la «**potestas**», le pouvoir du peuple et  « **l’auctoritas**», l’autorité gouvernante.

Locke suggérait que :*« le peuple donne à l’autorité sa confiance sans quoi elle ne serait pas légitime afin d’éviter tout despotisme*». La réponse à la française est « la **République** », avec sa séparation (en principe …) des pouvoirs, sa représentativité dans des chambres de députés et au sénat.

A ce stade de simplification, la République garantit la souveraineté du peuple et une gouvernance issue de cette souveraineté : faut-il rappeler que personne ne peut se substituer à la volonté de la Nation ? Personne ne peut exercer une *« auctoritas*» sans le consentement, le contrôle du peuple .

Dans son discours sur la « servitude volontaire », dès 1576, La Boétie disait*: « lorsqu’un homme dénature l’autorité souveraine, lorsqu’au lieu de gouverner, il se veut maître au lieu d’assumer un office de commandement, il s’arroge un pouvoir de fait. Au lieu de remplir un devoir, il s’attribue tous les droits à l ‘exercice de la force ».*

Souveraineté nationale, souveraineté populaire et souveraineté du citoyen

A la souveraineté nationale et la souveraineté populaire il faut évoquer la notion implicite de souveraineté du citoyen. Une souveraineté fondée sur la souveraineté populaire implique un engagement du citoyen, une responsabilité individuelle face à sa conscience : nombreuses sont les citations que l’on pourrait faire ici :

La Boétie 1598 :« *Si un tyran l’asservit, le peuple est coupable et responsable ».*

Locke 1689 : « *Si le mandat est bafoué, la résistance est un droit*».

Jefferson 1776 : « *Si les institutions se détournent de ce pour quoi elles ont été créées il est du droit et du devoir du citoyen de s’y opposer ».*

**Souveraineté du peuple**, **souveraineté nationale et souveraineté du citoyen** sont indissolublement liés.

La souveraineté à la française une conception humaniste et universelle

Il faut ici insister sur le fait que, philosophiquement, les constitutions de la république ont eu pour base une **conception humaniste et universelle**, **ouverte au monde entier**, sans rapport avec un repli sur soi et une haine de l’étranger. Cette conception universelle est celle des **droits de l’homme et du citoyen**. Faut il dire ici qu’une telle conception ne peut se réaliser qu’au sein d’un peuple délimité par une nation, pourquoi pas à l ‘échelle de l’Europe ? Le concept de « citoyen européen », quoique généreux, est bien loin de réalités historiques et sociologiques. Nous y reviendrons.

La souveraineté du peuple est sans rapport avec l’économie

En attendant, d’emblée, il faut condamner avec la plus grande des sévérités toute assimilation bizarre et largement répandue, entre « démocratie » et « pouvoir d’achat ». Cela correspond à un emploi répandu du mot « d**émocratisation**» (des vacances, de certains sports, de l’usage de certains biens). Mais ce n‘est pas du droit constitutionnel. Ce droit qui pourrait nous garantir nos droits et rappeler nos devoirs et refonder une société vivable.

Nous le signalons ici car la spéculation économique, culminant de façon très sophistiquée avec l’informatique, a enlevé tout sens aux concepts fondateurs que nous venons d’évoquer. Cette spéculation sans limite et sans réglementation a créé des institutions privant les états du contrôle de leur monnaie et de leur création, donc d’une partie du garant traditionnel de sa souveraineté. Ce n’est pas une opinion c ‘est un fait.

La conception matérialiste de la société semble l’avoir emporté sur toute autre considération de philosophie politique, désormais conçue comme quantité négligeable.

Mais cela veut aussi dire que dégrader l’idée philosophique de souveraineté se traduit par des conséquences économiques.

Quelques exemples légitimant la nécessité d’un débat sur la souveraineté

Si l’on perd le sens de l’importance de ces concepts l’éducation, par exemple, cesse alors de former à un civisme républicain constructif d’un ensemble acceptable par tous ; elle ne consiste plus qu’à faire des acteurs économiques d‘entités financières et de consommateurs compulsifs, peu soucieux de donner un sens à la devise de la République « liberté, égalité fraternité » devenus des mots dépourvus de sens, si tant est qu’ils n’en aient jamais eu.

La sécurité intérieure et extérieure est « garantie » par l ‘état : mais quid de l’indépendance de cet état, par exemple, les USA, lorsque l’on cède la fabrication de moteurs de sous marins nucléaires à *General Electric*?

Sachant que nous perdons nos terres arables à raison de 6m2 par seconde, nous devenons dépendant d’autres pays pour l’alimentation.

Notre souveraineté énergétique dépend de l’uranium produit pas d’autres.

Notre souveraineté numérique disparaît au profit d’entités américaines…

Chaque perte de souveraineté est un recul de la souveraineté populaire et de celle du citoyen… « La *potestas*» des citoyens ne se manifestant par un vote qu’une fois tous les 4 ou 5 ans, elle est devenue un rituel superficiel sans contenu. Quoiqu’ existant, le referendum est peu prisé des politiques en place. D’une certaine manière la pratique des « lanceurs d’alerte », pas tous de bonne facture, est un dernier soubresaut d’une vague démocratie de fait, une pratique libre mais pas un droit qui en définirait les limites, et la protégerait de toute propagande douteuse ou de ce que l’on appelle aujourd’hui les « *fake news*».

La récupération idéologique du mot

Le mot de souveraineté a été récupéré, transformé à des fins idéologiques soit politiques soit économiques.

L‘extrême droite xénophobe a introduit le « *souverainisme*» : ce terme a été inventé pour disqualifier ceux qui contestent la **souveraineté nationale** voulue par un certain *populisme.* Populisme qui ne doit pas être confondu avec un système de **souveraineté populaire.**

Il ne peut y avoir l’une sans l’autre.

L’économie étant devenue mondiale, le politique a tenté de donner une dimension mondiale à la souveraineté : le président Macron parle bien de « **souveraineté mondiale**», ce qui n’a aucun sens puisqu’il n ‘existe pas de « **peuple mondial**». Il évoque aussi l ‘idée d’une « **souveraineté européenne**» ce qui, là encore, ne peut exister puisqu’il n‘existe pas de « peuple européen ». Le terme même de « **fédération de nations »,** utilisé dans les textes européens, est contestable car l’on ne peut avoir à la fois des « *nations souveraines* et indépendantes » et une « *fédération* » sur le modèle allemand.

Souveraineté, mondialisme et internationalisme

Nous avons bien rappelé que la base de nos institutions était universelle : c ‘est l’idéologie financière qui a substitué « *mondialisme* » à « *internationalisme* » qui était si cher à Jean Jaurès. Vouloir réfléchir à la notion de souveraineté n’exclut en rien l’idée d’un internationalisme : certains défendent l’idée que les guerres n’ont pas été provoquées par des « états nations » mais par un « *impérialisme*» de souverains, ou d’entités financières.

C ‘est l’ internationalisme qui a été à l’origine d’un droit du travail , (conférence de Philadelphie) , c ‘est l’internationalisme qui a construit les « nations unies », c ‘est l’internationalisme qui a réalisé et complété les droits de l’homme. Mais rappelons le, l’internationalisme, n‘exclut ni la souveraineté nationale ni la souveraineté populaire, ni même la souveraineté de l’individu.

Une gouvernance mondialiste ?

On nous fait croire qu’il existerait comme une « *gouvernance mondiale*». Par qui ? Par quoi ? Personne ne le sait. Il faut poser la question. Bien plus encore, l’apparition de la « gouvernance » a occulté la « potestas populaire » : le meilleur exemple est celui de 2005 où les votes successifs français, néerlandais et finlandais qui avaient signifié le « non » au traité européen de Maastricht; « On » a décidé que le vote était mauvais et qu’il fallait le remplacer par une procédure qui a abouti, sans le peuple, au traité de Lisbonne. C’est la fin de la souveraineté du peuple. Que dire comme autre exemple si ce n ‘est celui du refus du glyphosate par la majorité des peuples européens qui vient d’être prorogé à Bruxelles, ou de l’accord du CETA qui a été voté par «  l‘Europe » avant d’avoir été examiné par la chambre des députés en France, alors que ce traité va détruire la filière bovine en France. ..

L ‘Europe est-elle démocratique ?

En fait tout se passe comme si il y avait une véritable « populophobie » de la part des institutions européennes depuis leur création; une double phobie : celle de l’état et celle du peuple. L ‘état c’est le diable et il faut refuser au peuple le principe de votation sur les grands problèmes, comme ce fut le cas en Grèce.

Concernant l ‘Europe, il y a un chapitre en particulier qui est intéressant, celui des **Valeurs européennes**: L’article II du traité de Lisbonne a dressé une liste de valeurs dans le courant d’une véritable logorrhée juridique, une énumération sans hiérarchie, où la troisième place est octroyée à la démocratie : la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l’égalité, l ‘état de droit, le respect de l’homme, sont présentés comme un catalogue sans définition précise .

**L ‘exécutif** est détenu pas des « commissaires », non issus d’élections, qui prennent les décisions ; et le **législatif**, très éloigné de ses électeurs comme le prouve l’abstention au moment des élections législatives, est aux mains de lobbies, comme dernièrement encore la prise en considération du rapport Monsanto (une centaine de pages) pour la maintenance du glyphosate .

Dans son article III, l ‘Europe se fixe comme très vague objectif « *le bonheur du monde par des moyens appropriés »* mais, soit les procédures sonttrès embrouillées et de fait inapplicables (au dire même des juristes), soit ce qui ressemblerait à des possibilités de contrôle ou d’intervention du peuple ou des peuples comme le recours à un referendum est techniquement impossible. C ‘est la cour de Karlsruhe qui éventuellement détient un droit de recours de nos droits constitutionnels. Ce droit n’a jamais été utilisé, pas plus que l’article 48 permettant de réduire les compétences de l’union. Il y a bien le fameux article 50 utilisé par la Grande-Bretagne, mais au prix de quelles nouvelles difficultés !

Pour toutes ces raisons oui, l ‘Europe est loin d’être démocratique …

En fait s’il est sain de se poser les questions sur l’Europe, la réponse à ces questions

est bien celle d’ avoir la **volonté de s’y intéresser**. En France, il faudrait qu’on le veuille d’abord et ensuite chercher les moyens d’appliquer ce que l’on souhaite.

Cette volonté semble fortement manquer dans nos régions : l’intercommunalité regroupant les communes et réduisant les compétences des maires, possède des rouages aussi compliqués que ceux de l’Europe et éloigne encore plus ce qui faisait le fondement même de la République, à savoir les 36 OOO communes où les électeurs étaient proches de leurs maires. Même quand on fait connaître des dispositions légales pour faciliter une participation citoyenne, cela n’intéresse personne.

Que le monde évolue, change à vue d’œil, pourquoi pas ? Mais rien ne sert de faire semblant d’être toujours au sein d’une démocratie souveraine et d’utiliser ces mots pour le faire croire. Personnellement, je crois que nous sommes dans un monde Orwellien, dominé par l’*Ubris* de la finance et une technologie galopante sans garde fous.

Quelles que soient les solutions que les gens choisiront pour peu que l’on leur réinvente le droit de participer, collaborer, être partie prenante, je serai toujours un farouche partisan du principe d’un débat au sein d’un peuple souverain.

René polin